



## Décision de radiodiffusion CRTC 2018-211

Version PDF

Ottawa, le 20 juin 2018

### **Télécom Colba.Net inc.**

Hamilton/Niagara, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Peterborough, Stratford, Toronto et Windsor et leurs régions avoisinantes (Ontario)

*Demande 2018-0356-0, reçue le 23 mai 2018*

### **Télécom Colba.Net inc. – Révocation de licence**

1. Télécom Colba.Net inc. a demandé la révocation de sa licence de radiodiffusion afin d'exploiter des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres régionales devant desservir Hamilton/Niagara, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Peterborough, Stratford, Toronto et Windsor et leurs régions avoisinantes (Ontario), autorisées dans *Entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres devant desservir diverses localités en Ontario*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-492, 13 septembre 2012.
2. Le titulaire a avisé le Conseil le 23 mai 2018 qu'il a cessé l'exploitation de son entreprise desservant Toronto et n'a jamais mis en œuvre les autres entreprises autorisées.
3. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'article 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Télécom Colba.Net inc. à l'égard des entreprises susmentionnées.

Secrétaire général